



Instructions pour remplir ce formulaire

Les fabricants membres sont des fabricants de peintures, teintures et vernis, laques, apprêts, apprêts d'impression, sous-couches, couches de finition, couches de fond, revêtements UV, revêtements en poudre et enduits pour toiture ou produits analogues, y compris, mais sans s'y limiter, adhésifs et produits d'étanchéité, décapants, diluants, mastics, nettoyeurs de surface, charges pour couleurs artistiques.

Les ventes nationales nettes correspondent au montant en dollars des ventes nettes inscrit dans l'état des résultats de votre dernier exercice financier, à l'exclusion des articles qui ne s'appliquent pas à l'industrie de la peinture et qui sont assujettis à la définition suivante. Les ventes nationales nettes correspondent aux ventes nationales brutes moins les retours, escomptes, rabais de gros, remises sur quantité et escomptes de caisse, frais de transport pour les expéditions directes à un client, et marge de détail additionnelle en sus du prix de vente normal du fabricant dans le cas de ventes réalisées par les magasins de détail appartenant en propriété exclusive au fabricant. Les frais de transport jusqu'aux entrepôts et aux centres de distribution des entreprises ne peuvent être déduits.

Définitions des produits à inclure dans les ventes nationales nettes :

Revêtements architecturaux/adhésifs et produits d'étanchéité : Type de stock ou produit de vente au détail formulé en fonction de conditions ambiantes normales et d'applications générales sur des constructions résidentielles, commerciales, institutionnelles et industrielles nouvelles et existantes. Ils incluent les peintures, apprêts, produits d'étanchéité, vernis et teintures d'intérieur et d'extérieur. Les enduits pour toiture comprennent, par exemple, les enduits sous forme liquide ou de mastic, bitumineux ou au latex, fibreux ou non fibreux, aluminisés ou aluminisés colorés, ainsi que les ciments.

Revêtements industriels/adhésifs et produits d'étanchéité : Notamment les apprêts, apprêts d'impression, sous-couches, couches intermédiaires et couches de finition formulés spécialement et dont l'application sur divers types de substrats uniquement par des professionnels est recommandée et qui sont exposés à des conditions intérieures ou extérieures particulières en milieu industriel, commercial ou institutionnel. Les revêtements industriels, habituellement appliqués en usine sur des produits manufacturés lors du processus de production, servent à décorer et à protéger une vaste gamme de produits, dont les véhicules automobiles, les appareils électroménagers, les

canettes, les meubles, la machinerie et le matériel électrique (Revêtements de produits - équipementiers). Les revêtements industriels sont toutefois le plus souvent utilisés pour protéger de la corrosion les structures d'acier comme les plates-formes de forage en mer et les canalisations souterraines. En font également partie les revêtements d'entretien industriel destinés surtout à la réparation/aux retouches de meubles, conteneurs, machinerie, avions, toitures, etc., tout particulièrement connus sous le nom de « revêtements à usage spécial ». En voici certaines définitions :

Les revêtements de produits – équipementiers sont des revêtements formulés expressément pour les équipementiers afin de satisfaire aux conditions d'application et aux exigences propres aux produits et qui y sont appliqués au cours du procédé de fabrication.

Les revêtements à usage spécial peuvent aussi être un type de stock ou produit de vente au détail, mais ils peuvent être différents des revêtements architecturaux généraux parce qu'ils sont formulés pour des applications et/ou des conditions ambiantes spéciales comme des températures extrêmes, des produits chimiques, des vapeurs, etc. Ce sont notamment des peintures marines, des revêtements d'entretien haute performance, des revêtements carrosserie, des marquages pour l'industrie du transport et des peintures en aérosol. Ces revêtements sont habituellement utilisés lorsque la durabilité joue un rôle crucial.

Voici les cinq grands types de revêtements :

- **À base d'eau**, tous les revêtements dont le principal composant volatil est l'eau.
- **À base de solvant**, tous les revêtements dont le principal composant volatil est un solvant organique.
- **À teneur élevée en solides**, les mastics, produits pour glaciés et contenants de peinture en aérosol.
- **Revêtements UV**, les traitements de surface qui sont durcis par rayonnement ultraviolet ou qui protègent le matériau sous-jacent de ses effets nocifs.
- **Revêtements en poudre**, protecteurs, décoratifs ou les deux, issus de l'application d'une poudre de revêtement sur un substrat, qui est ensuite fusionnée pour produire des feuillets continus par application de chaleur ou d'énergie radiante.



PROTÉGÉ B

Bareme des droits d'adhésion des Membres Fabricants pour 2019

| Classe | Ventes de plus de | ...mais d'au plus | Droits de base | Taux différentiel par 1,000 \$ de vente | Ventes de plus de |
|--------|-------------------|-------------------|------------------|--|-------------------|
| 1 | 0 | 2 000 000 | 3 150 \$ | | |
| 2 | 2 000 000 | 5 000 000 | 3 150 \$ | + 0,95 pour plus de | \$2,000,000 |
| 3 | 5 000 000 | 10 000 000 | 6 000 \$ | + 0,84 pour plus de | \$5,000,000 |
| 4 | 10 000 000 | 20 000 000 | 10 200 \$ | + 0,75 pour plus de | \$10,000,000 |
| 5 | 20 000 000 | 40 000 000 | 17 700 \$ | + 0,70 pour plus de | \$20,000,000 |
| 6 | 40 000 000 | 80 000 000 | 31 700 \$ | + 0,50 pour plus de | \$40,000,000 |
| 7 | 80 000 000 | 100 000 000 | 51 700 \$ | + 0,25 pour plus de | \$80,000,000 |
| 8 | 100 000 000 | 200 000 000 | 56 700 \$ | + 0,20 pour plus de | \$100,000,000 |
| 9 | 200 000 000 | 999 999 999 | 76 700 \$ | + 0,18 pour plus de | \$200,000,000 |

Exemple des calculs pour membres fabricants

| Classe | Ventes de plus de | ...mais d'au plus | Droits de base | Taux différentiel par 1,000 \$ de vente | Total droits d'adhésion payable |
|--------|-------------------|-------------------|------------------|---|---|
| 4 | 18 260 000 \$ | 20 000 000 \$ | 10 200 \$ | Excédant le minimum dans la classe 4 sur le barème des droits de 8 260 000 million $8\,260\,000 \text{ Million} \times 0,75 =$ 6 195 000. 6 195 000. Divisée par 1 000 (taux différentiel) | 10 200 \$ 6 195 \$ 16 395 \$ |
| | | | | Taxes 13% | 2 131,35 \$ |
| | | | | Total droits d'adhésion payable | 18 526,35 \$ |



Rapport confidentiel des droits d'adhésion des membres fabricants

Nous déclarons que le total des ventes de nos produits
au Canada pendant l'exercice financier terminé en 2017 était \$ CAD

Cette chiffre a été déterminé conformément selon les instructions de l'ACIPR pour remplir ce formulaire.
Les droit d'adhésion des fabricants et leur confidentialité sera préservé par le personnel compétent.

Nous désirons payer nos cotisations : Trimestrielle Semi-Annuelle Annuelle

Représentant Officiel A L'ACIPR

Titre

Entreprise

Adresse d'entreprise

Ville

Province | État

Code postale | ZIP

Courriel

Téléphone

Télécopieur

Site web de l'entreprise

Nous vous autorisons à nous facturer le montant de nos droits d'adhésion pour la période du 1er janvier 2019
au 31 décembre 2019 au taux déterminé selon le barème ci-joint et nos ventes réalisées en 2017.

Date

Signature

Soumettre votre formulaire

Veillez remplir et retourner ce rapport à :

Micheline Foucher
Directrice, administration
Association Canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement
900-170 Laurier Avenue Ouest
Ottawa ON K1P 5V5

Tél: 613.231.3604
Télec: 613.234.4908
mfoucher@canpaint.com

SOUMETTRE